



Conthey **INFO**

Bulletin d'information - Municipalité de Conthey | N°52 FEVRIER 2016



SOMMAIRE



Vie communale

Editorial 1



Économie

Budget 2016 2-3

Décisions Conseil communal... 4-5

Votation populaire 6

Règl. Communal d'Organis. 7-9



Population

Statistiques 10



Scolarité

Plan de scolarité 11

Nouvelle école Châteauneuf... 12

Cortèges de Carnaval 12

Activités sportives d'hiver... 12

Structures d'accueil 13



Santé & Social

« Mimboman » 14-15

Croix Rouge Valais 16

Expo-Photos 17



Avis officiels

Cartes CFF 17

Bourses et prêts d'honneur... 17

Communiqué de presse 17

esr inside sa 18

Constructions 18



Services techniques

Déneigement 19

Collecte des papiers 19

Gestion des déchets 19



Agenda - Divers

Manifestations 20-21

Marché Lombard 21

Club des Aînés 22

Tour de Romandie 23

Tour Lombarde 23



Mérites contheysans

Mérites 2016 24



Christophe
Germanier

Le mot du Président

EDITORIAL

2016 - Etape(s) importante(s)

L'année vient de débuter et déjà Février sonne à la porte. Que tout cela passe vite! Bon signe pour nous tous, particulièrement pour une collectivité: le temps ne s'arrête pas et la poursuite de nos actions est essentielle pour le bien de tous.

2016 marquera une année charnière pour Conthey. Les enjeux sont importants, notamment au niveau politique: la votation d'un règlement communal d'organisation en février et le renouvellement des autorités communales en automne. Cela ne signifie pas que tout tourne autour de ces éléments. Bien au contraire. Le travail à fournir durant cette année et les événements annoncés profilent de grands espoirs et de beaux moments.

En vrac, au programme de 2016: la mise sur pied d'une démarche qualité au sein de l'administration, les inaugurations de l'école de Châteauneuf et de la crypte, la poursuite de différents travaux (ancienne école de Châteauneuf, pavillons de la crèche-nurserie des P'tits Loups, rénovation de la STEP,...), le début des travaux d'agrandissement pour le Foyer Haut-de-Cry, la finalisation des projets concernant les bâtiments administratifs, la rénovation de la salle polyvalente, etc.

Comme relevé fréquemment, la maîtrise constante des comptes communaux permet d'entrevoir ces différents investissements nécessaires avec confiance.

2016 apportera également une couleur sportive et culturelle à notre commune. En effet, le Tour de Romandie prendra son départ de Châteauneuf le 30 avril pour le jour de son étape reine de montagne. Et comme nous aimons la fête, quelques semaines plus tard, un festival de musique déploiera ses fastes sur notre territoire. Bien sûr, d'autres événements « traditionnels » égayeront également cette année. Beau programme!

Avant tout cela, profitons de parcourir cette édition du Conthey-Info! Comme à l'accoutumée, diverses informations officielles vous sont présentées. Elles témoignent de la vitalité de notre commune et le souci constant de tenir informé toute la population contheysanne. Les autorités communales et l'administration oeuvrent pour votre bien-être et se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bonne lecture...

Christophe Germanier
Président

BUDGET 2016*1

Aperçu général du compte de fonctionnement

	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'991'396.67	182'973.95	2'911'690.00	48'500.00	2'973'240.00	128'500.00
1 Sécurité publique	1'807'129.62	571'550.40	1'913'480.00	553'270.00	1'976'250.00	547'000.00
2 Enseignement et formation	6'474'472.59	178'653.35	7'285'940.00	174'900.00	7'503'110.00	228'900.00
3 Culture, loisirs et culte	2'142'205.68	412'253.36	1'992'370.00	251'100.00	2'134'850.00	366'740.00
4 Santé	438'651.76		438'800.00		577'700.00	
5 Prévoyance sociale	5'625'871.75	2'544'165.46	6'544'720.00	2'592'000.00	6'500'200.00	2'854'300.00
6 Trafic	5'415'168.84	324'327.70	4'304'720.00	261'000.00	4'248'910.00	441'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	4'863'272.13	4'306'416.85	4'300'790.00	3'645'740.00	5'023'990.00	4'059'670.00
8 Economie publique	724'732.60	879'966.16	847'650.00	853'500.00	719'630.00	810'500.00
9 Finances et impôts	1'358'210.14	25'277'316.75	993'440.00	24'192'100.00	1'252'970.00	23'248'700.00
Total des charges et des revenus	31'841'111.78	34'677'623.98	31'533'600.00	32'572'110.00	32'910'850.00	32'685'310.00
Excédent de charges						225'540.00
Excédent de revenus	2'836'512.20		1'038'510.00			

Avec un total de revenus de **CHF 32'685'310** et un total de charges de **CHF 32'910'850**, le compte de fonctionnement affiche une perte de **CHF 225'540**. La fortune de **CHF 39'618'070** au 31.12.2014 atteindra **CHF 40'431'040** au 31.12.2016 selon les prévisions budgétaires.

Charges

Les charges de fonctionnement ont augmentés de **CHF 1'377'250** entre le budget 2015 et le budget 2016, principalement en raison de la constante progression des charges liées.

Revenus

Les revenus du compte de fonctionnement affichent une augmentation

globale par rapport au budget 2015 de **CHF 113'200**. Cette faible progression est due à un résultat extraordinaire budgété en 2014 qui ne se retrouve pas en 2015 ainsi qu'à la diminution des recettes fiscales estimées de manière prudente sur la base des recettes 2013 en tenant compte du contexte économique incertain de l'année 2015.

Aperçu général du compte d'investissement

	Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	15'800.00		15'000.00		100'000.00	
1 Sécurité publique	39'244.75		122'000.00		23'000.00	
2 Enseignement et formation	5'823'660.55		8'507'000.00	800'000.00	1'485'000.00	
3 Culture, loisirs et culte	266'793.00		307'500.00	3'000.00	546'000.00	
4 Santé	0.00				0.00	
5 Prévoyance sociale	59'354.60		753'000.00		492'000.00	
6 Trafic	2'019'037.08		2'320'000.00		2'781'000.00	
7 Protection et aménagement de l'environnement	2'291'923.31	853'550.05	5'416'600.00	2'014'800.00	4'564'600.00	1'317'300.00
8 Economie publique	78'840.00	0.00	630'000.00	200'000.00	650'000.00	150'000.00
9 Finances et impôts						
Total des dépenses et des recettes	10'594'653.29	853'550.05	18'071'100.00	3'017'800.00	10'641'600.00	1'467'300.00
Excédent de dépenses		9'741'103.24		15'053'300.00		9'174'300.00

Les investissements nets sont en diminution de **CHF 5'789'000** par rapport au budget 2015. A noter que certains investissements qui devront faire l'objet d'une demande de crédit d'engagement ne sont pas portés au budget 2016.

Enseignement et formation

Dès 2015, les élèves de la commune de Chamoson ne sont plus scolarisés au Cycle de Derborence. Par conséquent, les communes partenaires doivent restituer à la commune de Chamoson la part de ses investissements initiaux. Pour Conthey, cela représente **CHF 1'175'000**.

Culture, loisirs et culte

Le budget 2016 prévoit l'aménagement d'un espace vert à Châteauneuf, un jardin public à Daillon ainsi que les premiers frais d'étude pour la rénovation et l'agrandissement de la salle polyvalente.

Prévoyance sociale

Le budget prévoit la mise en place de pavillons pour accueillir la crèche Les Ptits Loups. La réfection des locaux actuels est également prévue.

Trafic

Les travaux de réfection du réseau routier communal poursuivent leur cours. Un montant de **CHF 1'465'000** a été porté au budget 2016

Assainissement des eaux usées

Un accent particulier a été mis sur l'avancement des travaux liés au plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces travaux ont été devisés à **CHF 1'425'000**.

Agriculture

Des travaux d'assainissement des chemins agricoles ont été prévus à hauteur de **CHF 625'000**. Ces travaux sont subventionnés par le canton.

Le financement

		2014	2015	2016
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+	2'836'512.20	1'038'510.00	
Excédent de charges du compte de fonctionnement	-			225'540.00
Amortissements du patrimoine administratif	+	4'373'570.19	6'135'600.00	5'602'600.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	+	1'500'000.00	0.00	0.00
Autofinancement	=	8'710'082.39	7'174'110.00	5'377'060.00
Dépenses d'investissement reportées au bilan	+	10'594'653.29	18'071'100.00	10'641'600.00
Recettes d'investissement reportées au bilan	-	853'550.05	3'017'800.00	1'467'300.00
Investissements nets	=	9'741'103.24	15'053'300.00	9'174'300.00
Autofinancement x 100 Investissements nets	=	89.4%	47.7%	58.6%

Conclusion

Le budget 2016 s'inscrit dans la planification financière 2015-2018. Il tient compte des objectifs que s'est fixé le conseil communal en matière d'investissements et de gestion financière.

Toutefois, la suppression du taux plancher et la politique monétaire des taux négatifs de la BNS introduits en début d'année 2015 placent l'élaboration du budget 2016 dans un contexte économique difficile. Aussi, les recettes fiscales ont été estimées avec une grande prudence et marquent une diminution par rapport aux exercices précédents.

Les revenus du compte de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses et le budget 2016 présente une perte de CHF 225'540. Cependant, étant donné la fortune nette engrangée ces dernières années, la commune de Conthey peut facilement faire face à ce déficit.

Elle peut aussi continuer de réaliser les investissements nécessaires au maintien de la valeur de ses biens et assurer à la population un service optimal sans mettre en péril ses finances à long terme.

Le budget 2016 ne présente pas des comptes de financements spéciaux (eaux usées et gestion des déchets) autofinancés. Un des défis des autorités contheysannes pour un futur proche sera de mettre en œuvre un système de perception des taxes de gestion des eaux potables, des eaux usées et des déchets qui permette de respecter le principe de causalité sans que la charge financière des ménages en soit alourdie.

*1 Le fascicule complet du budget 2016 est disponible sur notre site internet: conthey.ch

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des séances des mois d'août 2015 à janvier 2016, le Conseil communal a pris entre autres, les décisions qui suivent:

Réfections des routes

Travaux d'enduit superficiel bicouche place de la Cure à Erde à PITTET-CHATTELAN, Vétroz;

Pose d'un tapis à l'Avenue de la Gare à Châteauneuf jusqu'au pont sur la Morge à EVÉQUOZ SA, Conthey;

Pontage de fissures à la rue des Grands Vergers à Conthey à PITTET-CHATTELAN, Vétroz;

Mandat d'ingénieur civil pour Vae Pfanhe à Aven à RÉALTEC Sàrl, Conthey

Mandat d'ingénieur civil pour la réfection de la route du Som des Ceyves à Aven à RÉALTEC SÀRL, Conthey;

Etude de projet pour la réfection du pont en bois sur la Morge entre Plan-Conthey et Châtroz à PAUL GLASSEY SA, Haute-Nendaz;

Etude d'avant projet zone de détente à Châteauneuf à ALBAN CARRON, Sion.

Place du Skate Park à Châteauneuf

Travaux de génie civil à DÉNÉRIAZ SA, Sion;

Travaux d'enduit à PITTET-CHATELAN, Vétroz

Route de Fontane à Aven

Travaux de génie civil à BATIVA SA à Sion et Conthey;

Travaux de surveillance de Chantier à RÉALTEC SA, Conthey;

Rue de l'Eglise à St-Séverin

Travaux de génie civil à EVEQUOZ SA, Conthey.

Eaux

Installation sanitaire Codoz-Incron et Codoz-Biollaz à CHARLY GAILLARD & FILS, Erde;

Remplacement des membranes sur la ligne 5 à Rapède à MEMBRATEC SA, Sierre;

Pose d'une canalisation d'eaux claires à la route d'Ouvry à Aven à MOREN FRÈRES SA, Vétroz;

Remplacement de la conduite d'eau potable à la rue de l'Eglise à St-Séverin (achat du matériel) à PFEFFERLÉ & CIE, Sion;

Remplacement de la conduite de Fontane à Aven à CHARLY GAILLARD & FILS, Erde;

Reprise eau claire route de Fontenelle village de Premplaz à CHARLY GAILLARD & FILS, Erde.

Nouvelle école de Châteauneuf

Aménagement de jardin à RAYMOND CLAVIEN, Conthey;

Clôtures de jardin à LUYET SA, Sion;

Equipements et engins à PROZ FRÈRES SA, Sion;

Arrosage automatique à VALIRRIGATION SÀRL, Sion;

Pose de caméras à GRICHTING & VALTÉRIO, Sion;

Vidéos de surveillance à SYSVIDÉO, Leytron.

Etablissements publics

L'autorisation d'exploiter le Café du Tunnel a été délivrée à M. Albert ASANOVIC de Conthey, dès le 18 juillet 2015;

L'autorisation d'exploiter le Café des Sapins à Aven a été délivrée à M^{me} Alice UDRY, dès le 1^{er} novembre 2015;

L'autorisation d'exploiter le Restaurant du Beausite a été délivrée à M^{me} Alicia MORÉLATO dès le 1^{er} janvier 2016.

Divers

Achat d'un véhicule Pick up Mitsubishi au GARAGE DES ALPES SA, Conthey

Personnel

Le Conseil communal a procédé aux nominations et engagements suivants:

- M^{me} **Gaëlle PAPILLOUD** d'Erde, apprentie employée de commerce dès le 03.08.2015;
- M. **Didier GAILLARD** de St-Séverin, aide-concierge, dès le 10.08.2015;
- M^{me} **Emmanuelle BALMER** de Conthey, responsable pédagogique de l'UAPE « Les Ptits-Loups » à Châteauneuf dès le 01.09.2015;
- M^{me} **Carole REALE** d'Erde, patrouilleuse scolaire à Erde, dès le 11.11.2015;
- M^{me} **Raphaëlle MELI** de Sion, collaboratrice à temps partiel à la Tour Lombarde dès le 23.10.2015;
- M^{me} **Andréa GERMAN-MEYER** de Conthey, patrouilleuse scolaire à Conthey dès le 30.11.2015;
- M. **Christophe DUBUIS** d'Erde, collaborateur aux services techniques pour l'entretien des chemins pédestres dès le 04.01.2016;
- M^{me} **Stéphanie PENON DWIPA** d'Aven, collaboratrice à temps partiel à la Tour Lombarde dès le 04.01.2016;
- M^{me} **Erika TRINCHERINI** de Conthey, collaboratrice à temps partiel à la Tour Lombarde dès le 04.01.2016.

Et libéré de leurs fonctions:

- M^{me} **Sabine BÉNITEZ** de Conthey, collaboratrice à la Tour Lombarde dès le 31.10.2015;
- M^{me} **Mégane GERMANIER** d'Erde, collaboratrice à la crèche « La Marelle » à Erde pour le 31.01.2016.

Diverses décisions

Acquisition par la commune des parcelles 13710, 13711, 13712, 13713 et 13714 sises sur le territoire du village de Premploz, propriétés de la Banque Raiffeisen de Conthey;

Droit de superficie conclu avec le Bénéfice de la cure de la Sainte-Famille pour l'utilisation de la parcelle 22188 (propriété de la cure de la Sainte-Famille) à Daillon, dédiée à l'aménagement d'une zone de détente;

Acquisition des trois cubes de l'artiste Krähenbühl installés sur la place de la Tour Lombarde;

Participation de la commune de Conthey en qualité de Ville étape du Tour de Romandie 2016 (30.04.2016 départ d'une étape majeure du TDR).



Décisions du Conseil général

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, le Conseil général de Conthey a accepté:

- Le Budget 2016 de la commune de Conthey;
- Le Règlement communal d'organisation qui sera soumis à l'assemblée primaire lors de la votation communale du 28 février 2016;
- La réponse du Conseil communal au postulat « Accès aux soins pour tous ».

VOTATION POPULAIRE DU 28 FÉVRIER 2016

Elaboration d'un Règlement Communal d'Organisation (RCO)

Par une motion, transformée en postulat et accepté par le Conseil général, «l'Alliance communale» souhaite doter la commune d'un outil utile aux citoyens, à l'administration ainsi qu'aux différents organes élus.

Selon la motion déposée, ce Règlement doit viser en particulier les buts suivants, dans le respect du droit supérieur et en particulier la loi sur les communes:

- préciser l'organisation et les compétences du Conseil communal et de l'Administration;
- préciser l'organisation du Conseil général;
- préciser l'organisation, la composition et les compétences des commissions permanentes ou non permanentes;
- de prévoir le vote du budget rubrique par rubrique et de permettre l'ajout d'amendements;
- de renforcer les droits politiques des citoyens.

Afin de répondre à ce postulat, le Conseil communal a mis sur pied une commission ad-hoc de 3 conseillers communaux. Pour assurer une bonne compréhension du travail et le lien avec les différents organes du Conseil général, les chefs de groupe de chaque parti ont également participé à ces discussions.

Comme base de travail, la commission s'est appuyée sur le modèle fourni par l'Etat du Valais. D'autre part, comme bon nombre de communes possèdent déjà un RCO, différents règlements ont pu également être analysés et comparés.

La commission a transmis le projet de RCO au Conseil communal à la mi-octobre. Ce dernier l'a avalisé comme présenté lors de sa séance du 3 novembre 2015. Il a ensuite été accepté à l'unanimité par le Conseil général lors de la séance du 15 décembre 2015.

Lors des discussions au Conseil général autour de cette motion, il avait été demandé de ne pas entrer dans une spirale «légaliste» et ainsi de ne pas tout diriger par un règlement supplémentaire.

Ce RCO, devant obtenir l'approbation de l'Assemblée primaire (votation populaire), doit donc définir les grandes lignes de l'organisation communale. D'autres règlements et directives internes devront préciser le fonctionnement des différents organes. En particulier, il faut relever le règlement interne de l'organisation du Conseil communal et de l'Administration et le Règlement du Conseil général.

Si le RCO est approuvé et adopté, il y aura lieu de revisiter et préciser, modifier ces différentes réglementations.

Principaux éléments du RCO

Art. 3

Nombre de membres (du conseil général / CG)

La Loi sur les communes (LCo, Art. 21) précise que le RCO peut fixer librement le nombre de conseillers généraux (entre 20 et 80).

Différents points vont dans le sens d'une diminution du nombre à 30:

- plus grande responsabilisation de chaque membre du législatif;
- implication plus grande dans les différentes commissions mises en place pour la législature;
- réflexion nécessaire pour la réorganisation des différentes commissions (révision du règlement);

- difficulté de plus en plus grande à trouver des personnes prêtes à s'investir pour la chose publique.

Art. 4

Compétences (du CG)

A l'alinéa 2, il est prévu que le CG vote rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. D'autre part, seules les rubriques d'un montant supérieur CHF 50'000 peuvent être amendées par le CG.

Le règlement interne du CG devra encore préciser les compétences de la Commission de gestion et du CG concernant le vote de ces budgets

Art. 10-11

Devoirs et secret de fonction

C'est une reprise d'articles de la LCo réaffirmant certaines pratiques in-

dispensables à tout bon fonctionnement d'autorités d'une collectivité. A nouveau, les règlements internes du Conseil communal et du Conseil général pourront préciser certains éléments découlant de ces articles.

Art. 12-13-14

Procès-verbaux des séances

Nous retrouvons ici des précisions concernant la diffusion des procès-verbaux des différentes instances.

Art. 19

Crédits d'engagement

C'est une mise sur papier des processus actuellement en vigueur pour une demande de crédits de la part de l'exécutif.

Conclusion

Sur la base des indications qui précèdent, nous présentons à l'assemblée primaire un nouveau Règlement d'organisation pour la commune

de Conthey. A l'unanimité de leurs membres, le Conseil communal et le Conseil général vous proposent d'accepter ce règlement.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à notre requête.

Le Conseil communal de Conthey

REGLEMENT COMMUNAL D'ORGANISATION

Le conseil général de Conthey, ordonne,
Vu l'article 2 alinéa 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (LCo);
Vu l'opportunité de renforcer l'autonomie communale et les droits politiques sur le plan communal;
Sur la proposition du conseil municipal,

Article 1^{er}: Buts

Le présent règlement d'organisation a pour buts de préciser l'organisation et les compétences des organes communaux, de renforcer les droits politiques des citoyens et d'édicter les principes d'administration applicables dans la commune.

Art. 2: Principe d'égalité

Dans le présent règlement, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

Organisation

Chapitre 1: Conseil général

Art. 3: Nombre de membres (art. 21 LCo)

Le nombre des membres du conseil général est fixé à 30.

Art. 4 Compétences

¹ Le conseil général décide de tous les objets énumérés aux articles 17 et 31 LCo.

² Il vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à **CHF 50'000** peuvent être amendées par le Conseil général.

³ Par rubrique, il faut entendre une rubrique comptable d'un compte correspondant au dernier degré de précision présenté dans le document publié.

Chapitre 2: Conseil municipal

Art. 5 Taux d'activité

¹ Les fonctions de président, vice-président et membre du conseil municipal s'exercent à temps partiel.

² Leur rémunération est fixée par le conseil municipal au début de chaque période législative.

Art. 6 Règlement interne

¹ Le conseil municipal édicte un règlement interne concernant son organisation et celle de l'administration.

² Ce règlement précise notamment:

- l'organisation des séances du conseil municipal et des commissions communales (préparation, convocation, procédure, présence obligatoire, remplacement, sanctions, etc.);
- la subdivision de l'administration en dicastères, services, etc. (organigramme);
- le pouvoir de représentation du personnel municipal.

Droits politiques

Art. 7 Référendum obligatoire

Les objets énumérés à l'article 68 LCo sont soumis au référendum obligatoire.

Art. 8 Référendum facultatif

Le 1/10 des électeurs de la commune peuvent demander qu'une décision pouvant faire l'objet d'un référendum soit soumise à la votation populaire dans les formes prévues par la loi sur les droits politiques.

Art. 9 Dépôt et détermination du nombre de signatures

En cas de demande de référendum, la date du dépôt de la liste des signatures au greffe communal est déterminante pour reconnaître la capacité électorale des signataires. La liste des signatures est déposée en une seule fois.

Principes d'administration

Art. 10 Devoirs de fonction (art. 87 LCo)

- ¹ Les membres des autorités d'une collectivité de droit public et de leurs commissions sont tenus d'accomplir consciencieusement les devoirs de leur charge.
- ² Les membres désignés à l'alinéa 1 qui, en dépit d'un avertissement, négligent leurs devoirs (absences injustifiées et répétées aux séances, négligences dans le traitement des dossiers confiés, etc.), sont passibles d'une amende jusqu'à CHF 1'000. Le règlement du conseil général et le règlement du conseil municipal précisent ces sanctions possibles. L'intéressé doit être entendu avant le prononcé de la sanction.

Art. 11 Secret de fonction (art. 88 LCo)

- ¹ Les personnes mentionnées à l'article précédent sont tenues au secret de fonction. Ils doivent en particulier traiter avec soin tous les documents confidentiels.
- ² Le secret de fonction couvre les faits et informations confiés à une personne en sa qualité de membre d'une autorité ou dont il a eu connaissance dans l'exercice de son mandat. Le secret de fonction s'étend aux documents officiels.
- ³ Cette obligation subsiste même après la cessation des fonctions.

Art. 12 Procès-verbal des séances du conseil municipal

- ¹ En plus des indications énumérées à l'article 99 LCo, le procès-verbal des séances du conseil municipal doit mentionner le nom des personnes qui se refusent et les motifs de récusation.
- ² Le procès-verbal des séances du conseil municipal n'est pas public. Le conseil municipal peut, par décision révoquant en tout temps, décider la distribution du procès-verbal aux membres du conseil. Chaque conseiller municipal est responsable de la confidentialité du procès-verbal.

Art. 13 Procès-verbal des séances du conseil général

Le procès-verbal des séances du conseil général, principalement toutes ses décisions, est mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

Art. 14 Procès-verbal des séances de commissions communales

- ¹ Les délibérations des commissions communales sont consignées dans un procès-verbal. Un exemplaire en est transmis à l'administration communale. Les procès-verbaux des séances de commissions ne sont distribués aux commissaires que sur décision expresse du conseil municipal.
- ² L'article 12 alinéa 2 est applicable par analogie.

Art. 15 Communications officielles

- ¹ Les communications officielles sont rendues publiques selon les moyens suivants:
 - a) par affichage au pilier public;
 - b) par insertion dans le Bulletin officiel;
 - c) par publication sur le site internet officiel de la commune.
- ² De cas en cas, le conseil municipal peut décider d'autres modalités de publication.

Art. 16 Information

- ¹ Le conseil municipal informe régulièrement les citoyens et habitants sur les affaires importantes de la commune.
- ² Il peut éditer un bulletin d'information régulier destiné à tous les ménages de la commune.

Art. 17 Information lors des votations communales

Lors des votations communales, le conseil municipal établit une notice explicative objective qui présente l'objet et les enjeux de la votation.

Art. 18 Règlements communaux

L'administration communale tient à jour un recueil des actes législatifs communaux en vigueur. Ce recueil est public et consultable à l'ouverture des bureaux et sur internet.

Art. 19 Crédits d'engagement

¹ Un crédit d'engagement (art. 77 al. 2 LCo) est requis par voie de message pour les investissements, les subventions aux investissements de tiers dont les effets se déploient sur plus d'une année ainsi que pour les engagements conditionnels, dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice.

² Le crédit d'engagement fixe le montant jusqu'à concurrence duquel le conseil municipal est autorisé à contracter des engagements financiers pour le projet en cause.

³ Les crédits d'engagement sont fixés sur la base de devis établis avec soin et selon les règles en usage; pour une nouvelle construction ou installation, le crédit est fixé, en principe, sur la base d'un projet définitif avec devis général et réserves pour imprévus.

⁴ Le conseil municipal indique l'état des crédits d'engagement et de l'avancement des travaux lors de la présentation des comptes. La non-utilisation des crédits d'engagement doit être justifiée.

Dispositions finales et transitoires

Art. 20 Infractions

Est punissable selon le Code pénal suisse toute personne contrevenant au présent règlement, notamment celle qui trouble l'ordre pendant les séances du conseil général ou qui, par des moyens techniques, enregistre sans autorisation les délibérations des séances.

Art. 21 Référendum obligatoire et entrée en vigueur

¹ Le présent règlement est soumis au scrutin secret dans les formes prévues par la loi sur les droits politiques.

² Il entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Ainsi approuvé par le Conseil Général de Conthey, le 15.12.2015

Ainsi approuvé en votation populaire par l'assemblée primaire de Conthey, le...

Ainsi approuvé par le Conseil d'Etat, le...

STATISTIQUES AU 31.12.2015

POPULATION PAR VILLAGE

Aven	512	6.04 %
Erde	617	7.28 %
Premplöz	720	8.5 %
Daillon	351	4.14 %
Sensine	273	3.22 %
St-Séverin	155	1.83 %
Bourg	61	0.72 %
Vens	76	0.90 %
Plan	2703	31.9 %
Châteauneuf	2763	32.61 %
Divers (home, inst.,...)	243	2.87 %
8474	100 %	

REPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

de 0 à 20 ans	1942	22.92 %
de 21 à 64 ans	4975	58.71 %
65 et plus	1557	18.37 %
8474	100 %	

REPARTITION PAR ORIGINE

Suisses	6505	76.76 %
Bourgeois	2482	29.29 %
Valaisans	2834 *	33.44 %
Confédérés	1189	14.03 %
Etrangers	1969	23.24 %
Permis B	673	7.94 %
Permis C	1151	13.58 %
Permis L	145 **	1.71 %
8474	8474	100 %

REPARTITION PAR SEXE

Suisses	6505	76.76 %
Hommes	3128	36.91 %
Femmes	3377	39.85 %
Etrangers	1969	23.24 %
Hommes	1056	12.46 %
Femmes	913	10.77 %
8474	8474	100 %

En 2015

Nombre
de naissances: **102**

Nombre
de décès: **64**

Requérants d'asile:
Permis F/N: 73

Frontaliers:
Permis G: 24

Habitants en séjour:
24

Nonagénaires:

Germanier	Marie-Louise	08.04.18	Favre	Noëlle	25.12.24
Dessimoz	Agnès	25.03.19	Évéquoz	Augusta	30.01.25
Zambaz	Hildegard	01.09.19	Lakehal	Lina	16.03.25
Germanier	Juliette	12.10.19	Germanier	Albert	28.03.25
Canta	Irène	29.06.20	Nanchen	André	31.03.25
Délèze	Marie Agnès	29.07.20	Papilloud	Cécile	17.04.25
Rapillard	Thérèse	03.12.20	Pitteloud	Jeannine	04.05.25
Roh	Urbain	27.12.20	Germanier	Pierre	24.05.25
Dessimoz	Marie	27.03.21	Chevalley	Ernest	22.06.25
Papilloud	Lucie	27.03.21	Quinodoz	Marie-Louise	09.07.25
Duc	Clément	23.05.21	Roh	Mariette	15.07.25
Moos	Anne Elisabeth	09.07.21	Évéquoz	Marcia	23.07.25
Coppey	Léon	28.07.21	Bianco	Gabriel	07.08.25
Fumeaux	Emma	15.08.21	Morand	Paul	22.08.25
Fontannaz	Charlotte	25.09.21	Trincherini	Auguste	06.10.25
Wenger	Suzanne	07.02.22	Kamerzin	Jeanne	21.10.25
Roh	Marguerite	20.03.22	Main	Anita	18.11.25
Antonin	Alice	22.04.22	Petey	Edith	20.12.25
Vergères	Laurence	11.05.22	Le Nezet	Yvette	24.12.25
Minganti	Achille	07.07.22	Karrer	Paul	30.01.26
Udry	Marthe	17.06.23	Fontannaz	Suzanne	08.02.26
Roduit	Colette	25.06.23	Putallaz	Marthe	20.02.26
Moulin	Suzanne	12.08.23	Bettschen	Ruth	07.03.26
Tournier	Madeleine	28.08.23	Fumeaux	Marcial	03.05.26
Berthouzo	Marie Louise	02.09.23	Lapaire	Liliane	20.06.26
Roh	Germaine	12.09.23	Berthouzo	Odette	17.08.26
Germanier	Paul	23.04.24	Udry	Jeanny	28.08.26
Berthouzo	Maurice	14.10.24	Lagger	Lucie	11.09.26
Germanier	Gaston	17.10.24	Antonin	Anita	23.10.26
Udry	Eliane	22.10.24	Rapillard	Irène	20.11.26
Feissli	Jean	12.11.24	Chevalier	Ginette	22.11.26

* y.c. 276 personnes ayant obtenu le «Droit de Cité» de Conthey

** * Cette statistique inclut les permis «L» >= 12 mois»

PLAN DE SCOLARITÉ

Année 2016-2017

Comme de coutume à pareille époque, nous avons le plaisir de vous présenter le plan de scolarité de la prochaine année 2016-2017. Nous vous remercions d'avance de prendre en considération les dates proposées pour la planification de toutes vos activités hors cadre scolaire.

Début des cours:

jeudi 18 août 2016

Fin des cours:

vendredi 23 juin 2017

Congés hebdomadaires:

mercredi après-midi

samedi toute la journée

Mes congés

Automne	début des congés	vendredi	21.10.2016	le soir
	reprise des cours	lundi	07.11.2016	le matin
Immaculée Conception		jeudi	08.12.2016	journée
Noël	début des congés	vendredi	23.12.2016	le soir
	reprise des cours	lundi	09.01.2017	le matin
Carnaval	début des congés	vendredi	24.02.2017	le soir
	reprise des cours	lundi	06.03.2017	le matin
Pâques	début des congés	jeudi	13.04.2017	le soir
	reprise des cours	lundi	24.04.2017	le matin
Ascension	début des congés	mercredi	24.05.2017	à midi
	reprise des cours	lundi	29.05.2017	le matin
Pentecôte		lundi	05.06.2017	journée
Fête-Dieu		jeudi	15.06.2017	journée

Nous vous rappelons que ce plan annuel est impératif. Des dérogations peuvent être obtenues pour des motifs fondés et **une seule fois par cycle**. Une demande doit être déposée auprès du titulaire de l'enfant, dans un délai raisonnable et avant toute démarche de réservation, d'achat de billet ou autre. Merci de prendre

vos dispositions dans ce sens. Nous rappelons également l'importance et l'obligation d'informer le titulaire de toute absence de votre enfant, par téléphone et avant le début de la classe. Sans nouvelles de votre part, les titulaires doivent informer la direction qui entreprendra les démarches nécessaires.



Nouvelle école de Châteauneuf

Organisation de l'année scolaire 2016-2017

A ce jour, nous ne pouvons pas vous donner les détails précis et complets de l'organisation de la prochaine année scolaire. Cependant, nous sommes en mesure de vous apporter les informations suivantes:

Cycle 1

Les classes de 1H et 2H sont à double-degrés et obligatoires. Le temps de présence des enfants en classe est de 12 périodes pour les 1H, à répartir sur quatre demi-journées, et de 24 périodes pour les 2H sur huit demi-journées. Pour 2016-2017, les 1H seront à nouveau scolarisés pour trois périodes tous les matins **sauf**

le mercredi. En 2H, les élèves viendront en classe tous les jours, matin et après-midi. La demi-journée de congé sera définie ultérieurement, en fonction de l'organisation définitive. A Erde, ce sera soit le mercredi matin, soit le jeudi matin. En plaine, les élèves auront congé soit le mardi matin, soit le mercredi matin.

Les classes de 3H et 4H devraient en principe bénéficier de l'horaire alterné comme cette année, avec congé le mardi matin ou le mercredi matin pour Plan-Conthey et le mercredi matin ou le jeudi matin pour Erde.

Les parents concernés recevront un courrier dès que l'organisation sera définitivement arrêtée.

Cycle 2

De 5H à 8H, les élèves viennent tous les jours, 4 périodes le matin et 3 l'après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que 4 périodes le mercredi matin.

Les horaires mis en place cette année seront en principe maintenus pour l'année scolaire 2016-2017. La sonnerie retentit systématiquement cinq minutes avant le début des cours, soit:

Centre	Degré	Début matin	Fin matin	Début a-midi	Fin a-midi
Erde	1H – 2H	9.05	11.45	13.45	16.25
Erde	3H – 8H	8.20	11.45	13.45	16.25
Plan-Conthey	1H – 2H	9.05	11.45	13.55	16.35
Plan-Conthey	3H – 4H	8.20	11.45	13.55	16.35
Châteauneuf	1H – 2H	8.45	11.25	13.45	16.25
Châteauneuf	5H – 8H	8.00	11.25	13.45	16.25

Les horaires des transports ne devraient subir aucun changement. Ils vous seront transmis dans le Conthey Info de l'été et déposés sur le site de la commune.

Nouvelle école de Châteauneuf

Dès la rentrée d'août 2015, enseignants et élèves ont pris possession des nouveaux locaux construits dans le cadre de l'agrandissement de l'école de Châteauneuf. Ce nouveau bâtiment répond pleinement aux attentes des uns et des autres et offre un cadre d'apprentissage accueillant et performant.

La cérémonie d'inauguration est fixée au samedi **16 avril 2016** et se déroulera de 9h00 à 15h00, avec une partie officielle qui débutera à 10h00. Toute la population contheysanne, y compris les élèves, est cordialement invitée à venir visiter ces magnifiques locaux, en présence des architectes et des autorités cantonales et communales.

Dans le cadre de cette inauguration, une journée de congé sera attribuée aux élèves contheysans.

Cortèges de Carnaval - vendredi 5 février 2016

Nous avons rarement la possibilité de vous présenter les cortèges de carnaval dans nos colonnes, alors nous profitons de cette opportunité:

Erde

Départ à 14h15 de la cour d'école – rue de Maëraux – route de Fontenelle – route de Collombé – rue de l'Eglise – rue de la Ste-Famille – rue

du Centre. Au terme du cortège, parents, enseignants et enfants se retrouvent dans la cour autour d'un verre pour déguster d'excellents gâteaux.

Plaine – Châteauneuf

Départ à 14h30 par l'avenue de la Gare – rue des Fougères – passage du Collège – rue du Collège – che-

min des Chevaux – route d'Antzère et retour dans la cour pour un moment de partage.

Nous vous attendons très nombreux pour applaudir les enfants et apprécier les costumes réalisés dans le cadre des cours d'activités créatrices et manuelles pour les plus petits.

Activités sportives d'hiver

Le concept des sorties d'hiver est en pleine discussion et une nouvelle organisation sera mise sur pied dès l'année scolaire prochaine. Tout n'est pas encore finalisé, mais certains éléments sont déjà clairement définis.

Nous voulons offrir aux enfants plusieurs activités durant leur parcours scolaire. Sachant que le cycle d'orientation propose le ski de fond, nous souhaitons nous orienter vers d'autres sports d'hiver, comme la

raquette, le bob ou le patin dans les petits degrés.

Ce qui est déjà établi, c'est qu'en 7 et 8H, tous les élèves feront du ski.

Les accords passés entre TéléConthey et la station d'Anzère offrent la possibilité d'obtenir un abonnement annuel pour cette station, Nax et les Ombrins à un prix fort attractif.

En réunissant les deux bons-famille d'un montant de **CHF 120.-**, on peut obtenir l'abonnement annuel, du fait que la commune prend à sa charge le solde. Des démarches se-

ront conduites auprès des magasins de sport de la région pour la location du matériel indispensable à chaque élève de ces deux degrés qui en aura besoin. Des contacts seront également pris au niveau des skis-clubs de la commune. C'est en effet l'occasion rêvée de pousser vos enfants à la pratique du ski à des conditions très intéressantes.



Structures d'accueil

A la rentrée d'août 2016, l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) de Châteauneuf pourra fêter sa première année de fonctionnement. Elle offre la possibilité d'accueillir un grand nombre d'enfants, ce qui nous permet de prendre en compte toutes les demandes pour les élèves scolarisés dans les deux centres de plaine.

Pour les inscriptions, la responsable M^{me} Emmanuelle Balmer, attendra votre appel à partir de la mi-mai au 027 345 50 51.

La Marelle a maintenant acquis sa vitesse de croisière et accueille les enfants de 18 mois à quatre ans dans son secteur crèche et les élèves du centre scolaire de la Sainte-Famille au sein de son UAPE. M^{me} Laura Vergères prendra les inscriptions également dès la mi-mai. Vous pourrez la joindre au 027 565 59 78.

Pour les P'tits Loups – crèche et nurserie, M^{me} Mary France ROBERT, se fera un plaisir de vous accueillir, nous l'espérons vivement, **dans ses nouveaux locaux**. En effet, la crèche et la nurserie vont pouvoir bénéficier de

l'espace libéré par l'UAPE. Malheureusement, le pavillon actuellement vide ne peut être conservé, car il devient vétuste. Il sera donc remplacé par des modules préfabriqués qui vont accueillir les deux secteurs durant quelque temps, dans l'attente d'une nouvelle structure qui sera proposée aux enfants de 4 mois à 4 ans.

Nous profiterons également de cette opportunité pour augmenter le nombre de places d'accueil, afin de pouvoir répondre à la demande toujours grandissante. Vous pouvez joindre la responsable au 027 346 13 30 dès la mi-mai pour les inscriptions 2016-2017.

Une visite sur place est également possible et vous permettra d'apprécier la qualité des infrastructures proposées, de remplir le formulaire d'inscription et surtout de **prendre connaissance des directives et des tarifs**.

Afin de compléter cette offre déjà importante, nous collaborons avec le Centre Médico Social des Coteaux du Soleil qui regroupe les mamans de

jour de la région. En cas de besoin, vous pouvez contacter M^{me} Alexia TORTI, coordinatrice du réseau, en appelant le CMS de Vétroz au 027 345 37 00.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de la commune, www.conthey.ch, qui vous donne de nombreuses informations.

Nous travaillons également avec la newsletter pour informer les habitants de Conthey et ne manquerons pas de compléter ces informations par des courriers personnalisés en cas de besoins particuliers.

La présidente de la Commission
Formation-jeunesse
Véronique Dayer

La Direction des écoles
Yves Berthouzoz

SANTÉ & SOCIAL

Association valaisanne «Mimboman», La Contheysanne

I. Mot de la présidente

Je m'appelle Andrée Calixte DAVEN, originaire de Yaoundé au Cameroun. J'ai eu l'occasion de côtoyer des personnes défavorisées durant toute mon enfance, je ne suis pas restée indifférente face à cette misère. C'est pourquoi, dès mon arrivée en Suisse, à chaque fois que l'occasion se présentait, je n'ai pas hésité à soutenir plusieurs actions humanitaires par des dons :

- d'habits
- de matériel informatique
- de médicaments pour les centres de santé
- etc.

Issue d'une famille nombreuse, j'ai reçu une éducation chrétienne. Au Cameroun, après l'école obligatoire, je me suis orientée dans la branche commerciale. Mes études secondaires terminées, j'ai travaillé dans un grand centre commercial à Yaoundé.

Dès mon arrivée en Suisse, je me suis orientée dans le domaine médical. Après une formation de trois ans d'assistante en soins et santé communautaire, je travaille actuellement à temps partiel dans un EMS (Etablissement Médico-Social) à Nendaz. Je suis bien intégrée à Aven, mon village d'adoption. Je suis engagée dans plusieurs activités villageoises, notamment la chorale du «**Petit St-Bernard**» dirigée par Roger ROH.

Le temps restant me permet de mettre mon énergie au service de notre association et de ma vie familiale.

Un grand merci à tous ceux qui voudront se joindre à nous pour cette bonne cause.

II. Présentation de l'association

Aussi vrai que les membres du comité sont tous des valaisans, je rappelle que ce sont les contheysannes qui sont à l'origine de la création de « **Mimboman La Contheysanne** », toutefois nos portes sont ouvertes à toutes les personnes d'origines diverses qui aimeraient s'impliquer activement.

1. Présentation de l'association

«Mimboman – La Contheysanne» est une association à but non lucratif, dont l'objectif est de venir en aide aux orphelins et jeunes filles mères du Cameroun; mais également soutenir et participer à l'**intégration** de la communauté étrangère en **Valais**.

Notre association valaisanne est indépendante, apolitique et ne fait aucune distinction de type religieux, ethnique ou d'opinion. Notre comité est composé de 12 membres.

Nous participons activement à différentes manifestations multiculturelles et mettons sur pied des actions ponctuelles afin de nous faire connaître auprès du public et de l'inciter à soutenir notre association.



On ne peut pas aider tout le monde, mais chacun peut aider quelqu'un.

«Au lieu d'apprendre à manger du poisson à un enfant, vaudrait mieux lui apprendre à pêcher»;

Le but de notre association est donc d'aider les orphelins et les jeunes filles mères à se débrouiller par leurs propres moyens.



2. Origine du nom de l'association

Cette association a été créée par les femmes valaisannes parties en vacance au Cameroun en 2014, et par l'occasion, ont profité de visiter les orphelinats et centres de santé

- **Mimboman**: Mot d'origine Béti (groupe ethnique du centre-sud du Cameroun) qui signifie: aboutissement des affaires dans l'espace et dans le temps; lieu et instant final des prises des décisions.
- **Contheysanne**: vient du mot **Conthey** qui est la commune de résidence de la présidente mariée à un contheysan depuis 18 ans.
- L'association de ces deux mots résulte de l'interaction, l'amitié entre les valaisans et la fondation des orphelins du Cameroun que je représente dans ma commune d'adoption, le désir de travailler main dans la main.

Le nom de notre association a été choisi d'un commun accord par les «Nendettes» et moi-même (contheysanne), vu que **Nendaz** fait partie du district de Conthey.

3. Nos projets

Nous avons une antenne au Cameroun, la fondation «La Contheysanne», elle nous permet d'avoir un bon retour et une authenticité au niveau des informations afin d'éviter des abus.

Sur notre site internet, vous pourrez vous informer sur nos différents projets. En premier lieu, il est question de bâtir dans un un espace, un environnement favorable aux échanges et à l'accueil des personnes souhaitant participer activement à l'amélioration des conditions de vie des jeunes filles mères et des orphelins. Ainsi, un restaurant est en cours de construction et son inauguration est prévue pour août 2016.

Le personnel du restaurant, et ceux des projets futurs sera recruté et formé parmi ces orphelins et personnes démunies supervisés par l'association.

Il est important de souligner que les bénéfices obtenus des projets informatiques et du restaurant seront utilisés pour développer et améliorer les conditions de vie de la fondation.



III. Planification des voyages au Cameroun

Les voyages se déroulent à une fréquence de 1 à 2 fois par année. Le prochain voyage aura lieu en Août 2016. N'hésitez pas à vous joindre à nous, c'est le meilleur moyen d'être au cœur de l'action.



Contact

Association Mimboman – La Contheysanne

CH-1951 Sion – Valais – Suisse

M^{me} Andrée Daven

Tél. 079 400 03 48

contact@mimbomanlacontheysanne.ch

Lieu de rencontres:

Centre RLC – Rue de Loèche 12
à Sion

Page Facebook:

Association Mimboman –
La Contheysanne

Compte bancaire:

BCVs – 1951 Sion –

IBAN: CH70 0076 5001 0252 8761 0

Andrée Calixte DAVEN

Repas de soutien pour la Croix-Rouge Valais

Vendredi 29 avril prochain un repas de soutien est organisé en faveur de la Croix-Rouge Valais à la salle polyvalente de Conthey. Une soirée riche en surprises, sous le signe du partage, de la solidarité et de l'humanité. Livraisons de repas à domicile

2016 est une année toute particulière pour la Croix-Rouge suisse qui commémore ses 150 ans d'engagement au service de l'humanité. En Valais aussi, l'association cantonale souhaite marquer cet événement et plusieurs rendez-vous ponctueront cette année spéciale. Avec notamment, le repas de soutien du 29 avril 2016, mais aussi le projet d'une marche «humanitaire» qui reliera début septembre les différentes régions linguistiques du canton et qui se clôturera par une cérémonie à Sion le samedi 10 septembre.

Une touche d'humanité pour les plus fragiles de notre canton

Ces événements représentent une belle occasion de sensibiliser la population et les autorités à l'action de la Croix-Rouge Valais auprès des personnes les plus vulnérables de notre canton. Car si la Croix-Rouge est bien connue, elle est généralement associée à ses activités à l'étranger. Mais peu de personnes connaissent vraiment les prestations de l'association

cantonale. Pourtant, les besoins humanitaires existent aussi ici, parfois juste à côté de chez nous.

Mais que fait la Croix-Rouge Valais ?

En Valais, l'association cantonale concentre principalement son action dans les domaines de la migration, de la santé, de la famille et des aînés. Ses prestations s'adressent aux personnes les plus vulnérables, comme les personnes âgées ou des familles qui se trouvent dans une situation précaire suite à un accident ou à la maladie. L'association organise également des cours dans le domaine de la santé destinés aux particuliers et aux institutions, comme la formation d'auxiliaire de santé CRS, les cours de baby sitting, des cours pour les proches aidants ou bien d'autres offres encore.

Un réseau solide

Active sur l'ensemble du canton, l'association compte aujourd'hui plus de 10'000 membres et une précieuse équipe de bénévoles. Tous participent ainsi directement à l'action humanitaire dans notre région.

Les prestations de la Croix-Rouge Valais en un coup d'oeil

- Service de Garde d'enfants malades, Parents-Secours et garde d'enfants handicapés;

- Service d'aide aux proches;
- Directives anticipées;
- Fonds mimosa et aides sociales ponctuelles;
- Service des cours;
- Service des réfugiés (intégration sociale et professionnelle);
- Visite aux détenus (LMC);
- Bureau d'écoute contre le racisme.

REPAS DE SOUTIEN DU 29 AVRIL 2016

La soirée, ouverte à tous sur inscription, aura lieu dès 19h à la salle polyvalente de Conthey. Animée par Martine Coppey-Schmid (Rhône FM) et avec la présence de Céline Ramsauer, du magicien Lionel Dellberg, tombola, danse...la soirée promet d'être riche en partage et en surprises.

Le prix est de CHF180.- par personne. L'intégralité des bénéfices de la soirée servira à financer les prestations de la Croix-Rouge Valais. Inscriptions possibles directement sur le site de la Croix-Rouge Valais.

Pour toute information sur notre action, pour devenir membre ou proposer vos services comme bénévole: Croix-Rouge Valais, Rue Chne Berchtold 10, CP 310, 1951 Sion
027 322 13 54.
info@croix-rouge-valais.ch
www.croix-rouge-valais.ch

Expo photos de Heini Stucki: «Je me sens d'ici – tu es de chez nous»

Les services de la culture et de l'intégration de la Commune de Conthey présentent une exposition intitulée «Je me sens d'ici – tu es de chez nous» **du 4 au 27 mars à la Tour Lombarde.**

Il s'agit d'œuvres du photographe biennois **Heini Stucki** mettant en scène des Suisses en interaction intégrative avec des migrants d'origine africaine et des Balkans.

Ces photos sont tirées directement de l'ouvrage du même nom, publié en 2009 et réalisé conjointement par le Musée Schwab et l'association genevoise «Regards africains». Il met en avant des exemples d'intégration

réussis dans la ville de Bienne. D'un côté, des personnes issues de la migration africaine et des Balkans parlent de leur parcours de vie, de leur enracinement et de leur attachement à la société d'accueil. De l'autre, des Suisses leur témoignent ouvertement leur confiance, leur respect, leur amitié.

Le vernissage aura lieu le **4 mars à 18h30** en la présence de **M. Mutombo Kanyana**, directeur de «Regards africains» et qui a co-écrit les textes du livre. Il est également docteur en relations internationales et ancien chargé du Programme de lutte contre le racisme et la discrimination de l'UNESCO.

Un apéritif aux saveurs africaines et balkaniques concocté par des citoyens de Conthey sera ensuite offert.



AVIS OFFICIELS

Cartes CFF

L'Administration communale tient à disposition des personnes légalement domiciliées sur Conthey, **quatre** cartes journalières CFF, au prix de CHF 40 l'unité. Elles donnent droit à un nombre illimité de courses durant une journée, en 2^e classe, sur les lignes du rayon de l'abonnement général CFF (train, bus, bateau). Elles sont valables uniquement à la date indiquée sur le titre de transport. Chaque personne a droit à deux cartes journalières au maximum par mois, tant que la date souhaitée est encore disponible.

Il est possible de les acquérir durant les deux mois précédant celui de leur validité. La démarche de réservation se fait obligatoirement sur le site Internet de la Commune (www.conthey.ch), via le module de réservation en ligne. Les **usagers peuvent également s'acquitter «en ligne» du prix de ces cartes**, qui seront adressées directement au domicile dès réception du paiement.

Les cartes non retirées avant la date de validité seront facturées au demandeur. Aucune réservation ne sera annulée.

Nous espérons que cette prestation permettra à la population conthey-sanne d'apprécier les avantages des transports publics et l'incitera à découvrir de nouvelles régions.

Le Service administratif (tél. 027 345 45 45) se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bourses et prêts d'honneur

Les demandes de subsides doivent être adressées au moyen du formulaire ad hoc au Département de la formation et de la sécurité, Section des allocations de formation, dans les délais suivants:

- jusqu'au 30 novembre 2016, pour les personnes commençant leur formation en automne;
- jusqu'au 30 mars 2016, pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Le formulaire de demande d'allocations de formation peut être téléchargé sur le site de l'Etat du Valais www.vs.ch/bourses.

Communiqué de presse: réseau ultra haut débit de Swisscom

La Commune de Conthey bientôt raccordée au réseau ultra haut débit de Swisscom

Swisscom installe l'ultra haut débit sur la commune Conthey. Les habitants auront ainsi accès au réseau le plus moderne de Suisse. Dès janvier 2016 Swisscom lancera les travaux d'extension des nouvelles technologies à la fibre optique «Fibre to the Street» (FTTS) et «Fibre to the Building» (FTTB).

Des offres de streaming multiples, des vidéos en qualité HD et de nouveaux services sur le Cloud: voilà quelques exemples expliquant pourquoi les clients privés et les entreprises ont toujours besoin de plus de données et d'une bande passante encore plus élevée. Swisscom étend donc en per-

manence son réseau haut débit sur la commune de Conthey, avec les technologies «Fibre to the Street» (FTTS), des câbles fibres optique sont tirés jusqu'à 200 mètres des habitations. Les plus gros immeubles sont raccordés avec le câble à fibre optique jusqu'à l'intérieur (FTTB). Pour le reste du parcours, jusque dans les appartements, le câble de cuivre actuel est utilisé. Ces technologies permettent un Internet ultrarapide, jusqu'à 100 Mbit/s. Dans un ou deux ans, les taux de transfert pourront même atteindre les 500 Mbit/s. De cette manière, les données pourront à l'avenir être transportées à la vitesse de l'éclair via Internet, et les raccordements sont eux aussi mieux équipés pour pouvoir répondre aux futures exigences.

Evolution des travaux

Les travaux d'extension débuteront début 2016 et se termineront mi 2017.

Ces travaux seront réalisés par la société Arnold SA partenaire de Swisscom AG pour la construction du réseau, sur mandat de l'entreprise générale. Dans un premier temps, les ouvertures sont creusées et refaites afin que les câbles à fibre optique puissent être introduits pour la future connexion au haut débit. Swisscom s'efforce de réduire les nuisances pour la population à un niveau aussi bas de possible et assurera à tout moment la sécurité des piétons sur les trottoirs.

Les premiers clients devraient pouvoir profiter de l'Internet ultrarapide vers mai 2016.

esr inside sa déménage à la Route de la Morge 19 à Conthey

L'esr répond depuis plus de 100 ans aux besoins des ménages, entreprises et collectivités publiques. Afin de se positionner comme le trait d'union entre son rôle de distributeur et le consommateur final, énergies sion région a créé une nouvelle société commerciale baptisée «esr inside sa».

En tant que service d'installations électriques, esr inside propose un large éventail de prestations englobant l'ensemble de ce secteur. Nous apportons des solutions adaptées en matière de câblage (lumières, prises électriques, alarmes, domotique, réseau informatique, etc.), d'électroménager, d'installations provisoires pour chantiers ou manifestations, ou encore de la planification, réalisation et entretien de l'éclairage public.

Vos avantages:

- Un interlocuteur unique multi-service;
- Un service de proximité 100% valaisan et local;

- Des spécialistes à votre écoute et votre service;
- Une expérience solide avec des prestations de qualité;
- Un confort garanti avec un service de dépannage disponible 24H/24;
- Une entreprise formatrice.

Nous vous informons du déménagement de notre dépôt à la Route de la Morge 19. Quel que soit votre projet d'installations électriques, M. Thomas MUDRY, responsable de la région de Conthey, et son équipe sont à vos côtés au 027 346 22 77 ou au 079 322 30 83 et par e-mail conthey@esr.ch.



© esr

De gauche à droite: MM. G. Jenelten, Directeur esr inside sa; Ch. Germanier, Président de Conthey et membre CA esr; J.-A. Ferrez, Directeur général esr, M. Acar, C. Da Silva, M. Veronese, T. Mudry (responsable), S. Ferreira, B. Ribeiro et S. Lè.

Constructions

Le Conseil Municipal, réuni en séance du 22 octobre 2015, a décidé de la nécessité de vérifier les niveaux d'implantation (radier) et de toiture pour chaque projet autorisé, et d'ajuster en conséquence le montant des émoluments pour les autorisations.

A partir du 1^{er} janvier 2016, lors de la demande de mise à l'enquête, le requérant demandera au bureau de géomètre officiel les documents suivants:

- Le plan officiel;

- Les références altimétriques, soit par un relevé topographique, soit par l'établissement d'un ou plusieurs profils du terrain.

La référence altimétrique sera définie sur place par le bureau de géomètre officiel.

Nous vous rappelons les points de contrôles obligatoires suivants:

- Participation du Service technique et des Travaux publics à la première séance de chaque chantier, qui au-

ront lieu soit les jeudis après-midi, soit les vendredis après-midi. Pour des questions d'organisation, les convocations seront adressées au minimum 3 jours à l'avance.

- Présentation de la fiche technique des matériaux isolants livrés sur le chantier afin de contrôler si les caractéristiques sont conformes au justificatif des mesures énergétiques validé lors de l'autorisation.
- Présentation des plans à jour des aménagements extérieurs pour validation avant exécution.

Administration communale
de Conthey

SERVICES TECHNIQUES

Déneigement

Nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges ainsi qu'au stationnement des véhicules.

Déblaiement des neiges

Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique, aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc.. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation.

En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

Circulation

L'utilisation des routes agricoles et viticoles est interdite durant la période hivernale, l'entretien de ces routes n'y est pas effectué.

La Commune de Conthey décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident lié à l'inobservation de cette interdiction.

Il est également strictement interdit de déneiger les routes communales sans autorisation préalable écrite de la Commune.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : «Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges.»

La Commune décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Collecte de papiers

Le service de ramassage de papiers, effectué par le Mouvement Scout Conthey-san pour les villages de Vens, Plan-Conthey et Châteauneuf s'effectuera une fois tous les deux mois, le dernier samedi du mois, soit:

le	26	mars	2016
le	28	mai	2016
le	30	juillet	2016
le	24	septembre	2016
le	26	novembre	2016
le	28	janvier	2017

Ce ramassage concerne uniquement la population (commerces et industries exclus). Les papiers seront déposés au bord du trottoir, **dans des cartons ou ficelés, pour 8h**, le jour de la collecte

Gestion des déchets

Afin de mieux vous servir, le centre de tri Eco Bois a, depuis le 1^{er} mars 2015, modifié ses horaires et ouvre dorénavant le samedi toute la journée.

Pour rappel, voici les différents horaires de nos déchetteries.

Centre Eco Bois recyclage:

Du 1^{er} mars au 31 octobre, du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00. Samedi non-stop de 07h00 à 18h00. Veille de fête, fermeture à 17h00.

Du 1^{er} novembre au 28 février, du lundi au samedi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Déchetterie de Beusson:

Heure d'été:

Mardi et vendredi: 13h30 à 18h00

Samedi: 08h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Heure d'hiver:

Mardi et vendredi: 13h00 à 17h00

Samedi: 08h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Nous vous rappelons également nos divers Ecopoints à Châteauneuf Conthey, à la place de la Gare et à Plan-Conthey au chemin des Ecoliers.

MANIFESTATIONS

Février 2016

SA-DI	20-21		Tournoi de football - Football Club Portugais (salle polyvalente)
VE	26		Tournoi de football vétérans - Football Club Conthey (salle polyvalente)
SA-DI	27-28		Tournoi de football juniors - Football Club Conthey (salle polyvalente)

Mars 2016

VE	4		Loto - Ski-Club Derborence (salle polyvalente)
SA	5		Concert - Fanfare La Lyre (salle polyvalente)
SA	12		Soirée dansante - Sion dansait (salle polyvalente)
DI	13		Loto - Football-Club Conthey (salle polyvalente)
VE	18		Concert - Fanfare Edelweiss des Diablerets (salle Edelweiss - Erde)
SA	19		Concert - Chanson des Fougères (Eglise St-Séverin)
SA	19		Conseil de communauté Conthey - Messe de St-Joseph (salle polyvalente)
DI	20		Loto - Football-Club Erde & Ski-Club Sanetsch (salle polyvalente)
SA	26		Concert - Fanfare La Contheysanne (salle polyvalente)
DI	27		Concert - Fanfare La Persévérante (salle polyvalente)
ME	30		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)

Avril 2016

VE	1		Loto - Ski-Club Zanfleuron (salle polyvalente)
DI	3		Concert - Chœur mixte «La Cécilia» (Eglise St-Séverin)
JE-DI	7-10		Exposition - Art'Conthey (salle polyvalente)
SA	9		Concert - Chœur mixte Ste-Famille (Eglise Erde)
VE	15		Concert - Chorale St-Théobald (Eglise St-Séverin)
SA	23		Concert - Chœur d'hommes «Le Temps de Vivre» (salle polyvalente)
ME	27		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)
VE	29		Soirée de gala - Croix-Rouge Valais (salle polyvalente)
SA	30		Départ Tour de Romandie (salle polyvalente)

Mai 2016

SA	7		Foire St-Georges - UCCP (Plan-Conthey)
SA-DI	7-8		Concerts - Chorale du Petit St-Bernard (salle chapelle Aven)
VE-DI	13-15		Festival Fanfares D.C. - Fanfare Edelweiss des Diablerets (salle polyvalente)
SA	14		Tournoi sports combat - Karaté Club Premploz (Salle de gym Châteauneuf)
SA-DI	21-22		Convention de tatouages - Alchemy Tattoo Expo (salle polyvalente)
ME	25		Concert - Chœur d'enfants LA MI 2 CHŒUR (Salle de gym St-Séverin)
ME	25		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)
VE	27		Loto - SFG Conthey (salle polyvalente)

Juin 2016

SA	4		Soirée gymnastique - Gym L'Hirondelle de Conthey (Salle de gym Châteauneuf)
SA	11		Assemblée générale Ski Valais - Ski-Club Zanfleuron (salle polyvalente)
MA	14		Assemblée Bourgeoise et Conseil général (salle polyvalente)
SA_DI	18-19		Concours hippique - Club des Amis du Cheval (terrain du Club - Châteauneuf)
VE	24		Championnat contheysan de pétanque (place de la Tour Lombarde)
SA-DI	25-26		Championnat valaisan de pétanque (place de la Tour Lombarde)
ME	29		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)

Juillet 2016

DI	31		Fête Nationale (place de la Tour Lombarde)
ME	27		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)

Août 2016

SA	27		Pecafoot - FC Erde - SC Sanetsch - Fanfare Edelweiss des Diablerets (Erde)
ME	31		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)

Septembre 2016

SA	3		Ateliers démonstration - Section des Samaritains de Conthey (salle polyvalente)
DI	11		Repas de soutien - Enfants de Saïgon (salle polyvalente)
DI	11		VIVA MIX - (anciennement la Fête des Voisins) - (av. de la Gare - Châteauneuf)
SA	17		Balade Vins et Saveurs (place de la Tour Lombarde)
SA	24		Goûts et Couleurs (place de la Tour Lombarde)
DI	25		Loto - Football-Club Erde et Ski-Club Sanetsch (salle polyvalente)
ME	28		Marché Lombard (place de la Tour Lombarde)

MARCHÉ LOMBARD

Suite au succès rencontré, les organisateurs se font un plaisir de poursuivre cet événement durant l'année à venir. Le premier marché se tiendra le mercredi 30 mars et se poursuivra tous les derniers mercredis du mois jusqu'en octobre. Les produits du terroir seront toujours mis en valeur et les exposants proposeront une gamme variée et représentative des productions et des traditions valaisannes tout en respectant les logiques saisonnières. Le site de la Tour Lombarde «lieu de partages et de rencontres» vous attend nombreux à cette occasion.

Marché lombard
Tous les derniers mercredis du mois
de mars à octobre
de 9h00 à 14h00
Place de la Tour Lombarde
Rue Lombarde 1, à Conthey

09h00-14h00 Stands des commerçants & dégustations
Cafés & pâtisseries
Bar à vins et jus de fruits

11h00-12h30 Animation & apéritif

11h30-13h00 Menus de dégustation de CHF 5.- à 15.-

Rejoignez-nous!
facebook
www.facebook.com/marchelombard

Les Aînés de Conthey

Le club des gens heureux par excellence

L'année écoulée a été très active avec un été ensoleillé dont nous avons tous profité.

Le club des Aînés est un véritable rayon de soleil pour nos séniors, toujours plein d'entrain, de plus en plus nombreux à venir partager nos événements avec beaucoup d'enthousiasme pour de chaleureuses rencontres tout au long de l'année.

Le club compte à ce jour 200 membres, plus de 850 membres ont participé à nos diverses manifestations, tous sont très heureux de se retrouver lors de nos sorties, visites, voyages, conférences, matchs aux cartes, repas divers, pour partager, échanger et même danser, voilà les bons moments de la vie pour passer de belles journées, dans la joie bonne et la humeur.

Chaque année, les membres du comité se mobilisent pour combler aux mieux les désirs de nos doyens de Conthey et environs, heureux de leur faire découvrir de nouveaux horizons avec des voyages, visites de monu-

ments, jeux de cartes, participer à des conférences, repas à thème etc.

A vous jeunes séniors de Conthey et des environs, vous qui avez plus de 55 ans et habitez nos belles communes du soleil, vous qui aimez partager de bons repas, voyager, jouer aux cartes dans la joie et l'amitié ou tout simplement vous rencontrer pour vous détendre dans une ambiance de franche convivialité et bien plus encore, alors, n'hésitez plus ralliez vous à nous:

Notre club est ouvert à tous, n'hésitez plus, ne restez pas seul, rejoignez-nous!

C'est avec grand bonheur que nous vous accueillerons parmi nous.

Pour tous renseignements prendre contact avec un membre du comité:

- Paul GILIBERT:
027 346 25 59
ou 078 824 36 66
- Gilberte FUMEAUX:
027 346 49 24.

Voici les activités de l'année 2016, grâce à un programme des plus intéressants chacun devrait trouver son bonheur:

- **jeudi 4 février:** AG, avec dîner de Carnaval, loterie, bal, restaurant Les Fougères;
- **jeudi 25 février:** match aux cartes, café de la Ménagère;
- **jeudi 17 mars:** match aux cartes, restaurant Les Fougères;
- **jeudi 21 avril:** match aux cartes, café de la Place, Erde;
- **jeudi 19 mai:** match aux cartes, Buffet de la Gare;
- **jeudi 2 juin:** visite de l'abbaye de St-Maurice avec guide, suivie d'un dîner;
- **jeudi 30 juin:** visite du Fort de Bard, dans le Val d'Aoste, Italie;
- **jeudi 18 août:** Croisière-repas sur les trois lacs, Suisse;
- **mercredi 31 août:** Marché Contheysan, apéro et dîner, Tour Lombarde;
- **Jeudi 22 septembre:** Match aux cartes, café de la Ménagère;
- **mercredi 19 octobre:** Brisolée des 4 Communes, salle polyvalente;
- **jeudi 17 novembre:** match aux cartes, Restaurant les Fougères;
- **vendredi 2 décembre:** Dîner de Noël, Centre ORIF, loto et animations;
- sous réserve, nous attendons encore les confirmations des dates, (Alain Morisod, Conférence sur la santé,...)



Tour de Romandie 2016

Conthey sera «Ville Etape» du Tour de Romandie 2016 - Epreuve «WorldTour»

Le 30 avril prochain, le départ de la 4^e étape Conthey/Villars-s/Ollon sera donné depuis la salle polyvalente de Châteauneuf à 12h30.

Après avoir traversé la zone commerciale, le peloton, sous escorte, traversera le village de Plan-Conthey via l'Avenue de la Gare - Rue Centrale - Rue des Caves et Route de la Morge jusqu'à Pont-de-la-Morge pour se diriger ensuite en direction de Sion. Le départ officiel de l'étape sera donné

à la hauteur de la cave du Mont-d'Or. Cette étape « reine » de montagne de 173.2 km emmènera les coureurs jusqu'à Villars-S/Ollon (VD) avec une dénivellation de 3'311 m.

Diverses animations seront organisées aux abords de la salle polyvalente **dès 10h00**. Le public aura la possibilité de côtoyer de grandes équipes cyclistes faisant partie de l'Union Cycliste internationale et des « cadors » de la discipline.



Conthey est fière de pouvoir s'associer à cette épreuve de renommée mondiale. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la participation du coureur contheysan Jonathan FUMEAUX n'a pas encore été confirmée par l'équipe «IAM». Nous comptons beaucoup sur sa présence.

TOUR LOMBARDE

Horaire

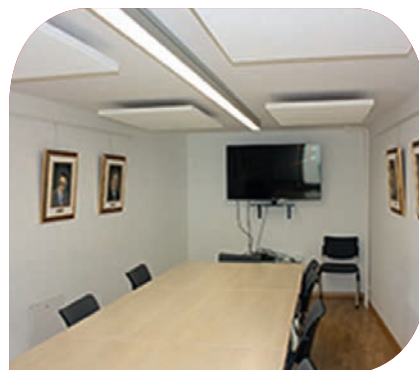
La Tour Lombarde vous accueille selon l'horaire suivant:
du lundi au samedi, de 11h à 13h et de 16h30 à 21h,
et le dimanche de 11h à 17h.

Expositions

Du 5 février au 28 février 2016 - **Nikola Krstev – Crans Montana**
Tradition naïve de la peinture sous verre yougoslave.

Du 4 mars au 27 mars 2016 – Vernissage le 4 mars 2016
Expo photo organisée par les services de l'intégration et de la culture de Conthey
«Je me sens d'ici – tu es de chez nous» - du photographe Heini Stucki.

Du 8 avril au 29 mai 2016 – Vernissage le 8 avril 2016
Annemarie Mühlheim-Solliard, Savièse
Peinture.
Ursula Valentini & Françoise Hohenegger, Sierre
Céramique.



Renseignements et réservations:

Tour Lombarde
Rue Lombarde 1 - Le Bourg
1964 Conthey
Tél.: 027 346 72 32

E-mail: tour.lombarde@conthey.ch
Site: www.tourlombarde.ch

MÉRITES **CONTHEYSANS**

AUTEUR

Indiquer les coordonnées précises:

A retourner
pour le 31 mars 2016
au Secrétariat communal,
Route de Savoie 54
1975 Saint-Séverin.

PROPOSITION

(groupe, société)

PERSONNE PHYSIQUE

Nom, prénom

Date naissance

Profession

Origine

Domicile

JUSTIFICATION

Joindre les coordonnées précises, références, articles de presse.

AUTRES ACTIVITES

Indiquer ici d'autres activités ou qualifications du candidat qui militent en faveur de la remise du Mérite

Date

Signature

La remise des mérites aura
lieu **le samedi 30 avril 2016**,
à la salle polyvalente, dans
le cadre de Conthey «Ville
Etape» du Tour de Romandie.

Les directives concernant le Mérite Contheysan sont à disposition sur le site www.conthey.ch - Règlements.